

CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL

Entre les soussignés :

Le Crédit-Bailleur:

Nom : (Nom du crédit-bailleur)

Adresse : (Adresse du crédit-bailleur)

Adress E-mail : (Adress mail)

Téléphone : (Numéro de téléphone)

Le Crédit-Preneur :

Nom : (Nom du **crédit-preneur**)

Adresse : (Adresse du **crédit-Preneur**)

Adress E-mail : (Adress mail)

Téléphone : (Numéro de téléphone)

Préambule :

Le présent contrat est conclu entre le Crédit-Bailleur et le Crédit-Preneur pour la location d'un bien avec option d'achat. Ce contrat est régi par les lois en vigueur et vise à garantir une gestion équitable et inclusive tout au long de la durée du crédit-bail.

Article 1 : Objet du Contrat

Le Crédit-Bailleur consent à louer au Crédit-Preneur le bien suivant : (Description du Bien), pour une durée de (Durée du Crédit-Bail) mois/années. Le Crédit-Preneur a la possibilité d'acheter ce bien à l'issue de la période de location.

Article 2 : Durée et Modalités de Location

1. Durée du Crédit-Bail :

Le contrat de crédit-bail est consenti pour une durée de (Durée du Crédit-Bail) mois/années à compter de la date de mise à disposition du bien.

2. Modalités de Location :

Le Crédit-Preneur s'engage à payer un loyer mensuel de (Montant du Loyer) FCFA, à régler avant le (Jour du Mois) de chaque mois.

Article 3 : Option d'Achat

À l'issue de la période de crédit-bail, le Crédit-Preneur a la possibilité d'acheter le bien pour un montant de (Montant de l'Option d'Achat) FCFA. Si cette option est exercée, un acte de vente sera conclu entre les parties.

Article 4 : Clauses Spécifiques liées au Genre

1. Équité et Inclusion :

Le Crédit-Bailleur et le Crédit-Preneur s'engagent à respecter les principes d'égalité de genre. Aucune discrimination fondée sur le genre ne sera tolérée dans l'exécution et l'application du présent contrat.

2. Accès aux Biens :

L'accès aux biens doit être non discriminatoire et transparent, assurant que les individus de tous genres aient une opportunité égale de bénéficier du crédit-bail.

3. Conditions de Location :

Les conditions de location doivent tenir compte des réalités économiques et sociales des crédit-preneurs, en particulier celles qui peuvent affecter différemment les hommes et les femmes.

Article 5 : Obligations du Crédit-Preneur

1. Utilisation du Bien :

Le Crédit-Preneur s'engage à utiliser le bien loué conformément à sa destination normale et à en assurer l'entretien.

2. Paiement du Loyer :

Le Crédit-Preneur s'engage à payer le loyer convenu aux dates prévues.

Article 6 : Obligations du Crédit-Bailleur

1. Mise à Disposition du Bien :

Le Crédit-Bailleur s'engage à mettre à disposition du Crédit-Preneur le bien loué en bon état de fonctionnement.

2. Transparence des Conditions :

Le Crédit-Bailleur doit garantir que toutes les conditions du crédit-bail sont clairement expliquées et comprises par le Crédit-Preneur.

Article 7 : Résolution des Litiges

Tout litige relatif au présent contrat sera résolu de manière amiable entre les parties. Si une résolution amiable échoue, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 8 : Dispositions Finales

1. Modification du Contrat :

Toute modification du présent contrat devra être effectuée par écrit et signée par les deux parties.

2. Entrée en Vigueur :

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à [Ville], le [Date]

Le Prêteur :

Signature :

Nom :

L'Emprunteur :

Signature :

Nom :